

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 05 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq juillet à 19h, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie Bisignano, Maire, dans la salle polyvalente en lieu et place de la salle du Conseil pour cause de protocole sanitaire dû à la crise du COVID.

Date de la convocation : 28 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 09 votants : 11

Présents : Bisignano Nathalie, Eckert Pierre, Cordier Christelle Di Nucci Nicolas, Dulac Laëtitia, Duret Franck, Fontan Corinne, Schneider Chrystel, Villuendas Myriam

Excusés : Denis Bernadette (pouvoir à Villuendas Myriam)
Pramayon Jean-Marc (pouvoir à Bisignano Nathalie)

Secrétaire de séance : Cordier Christelle

Approbation du compte rendu de la séance précédente à l'**unanimité**.

Le Conseil Municipal :

✓ **Désigne à l'unanimité** trois propriétaires de parcelles remembrées sur la commune en raison du renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Lurcy et de Messimy sur Saône. **Membres désignés** : M.FARFOUILLON Didier de Francheleins, M.FARFOUILLON Laurent et M.ODET Fernand de Lurcy.

Madame le maire rappelle que le cabinet IMOKA a lancé une consultation dans le cadre d'une procédure négociée définie à l'article L2124-3 du CCP pour un marché de maîtrise d'œuvre et prestations associés relatif au projet de réhabilitation d'un corps de ferme en pisé.

Le but est de créer 6 logements et un local d'activité professionnel. Le coût d'objectif travaux est estimé à 1 300 000€HT.

La procédure a débuté par la publication d'un avis au BOAMP le 19 mars 2021.

Un appel à candidature d'une maîtrise d'œuvre a été lancé avec une date de réception limite au 19 avril 2021.

Conformément au règlement de consultation : sélection des candidats et audition des premières équipes a été réalisées le 2 juin.

A l'issue de cette deuxième phase une procédure de négociation est engagée.

Au terme de la réunion de la commission du 7 juin 2021, la commission a émis 1 avis favorable pour retenir le cabinet BEES ARCHITECTES 65 cours de la Liberté 69003 Lyon, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour un coût estimé à 150 800€ ht.

Le Conseil Municipal :

- **Retient à l'unanimité le cabinet BEES ARCHITECTES** 65 cours de la Liberté 69003 Lyon
- **Attribue** le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la ferme Jomet pour un montant provisoire de rémunération de 150 800€ ht calculée sur une base d'une enveloppe financière fixée de 1 300 000€ ht
- **Autorise** Madame le Maire à signer ce marché ainsi que tout document nécessaire à sa mise en application.

Questions diverses

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- Incivisme : haies débordant sur le domaine public et stationnement dangereux sur la voie communale.
- Plainte d'un administré concernant l'intensité de l'éclairage LED dans une pièce de son habitation.
- Compte rendu des commissions communautaires (voirie et mutualisation), conseil d'école.

Clôture de la séance à 20 h 45 .

Le Maire,


